



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Accusé de réception en préfecture
014-261400428-20240412-2024-07-DE
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Sommaire

Le CCAS acteur incontournable de la solidarité de proximité	4
• Schéma de l'action sociale	5
• Les ressources humaines.....	6
• Organigramme.....	7
• Les données budgétaires	8
• L'accueil	10
Soutenir le public en situation de fragilité	11
• L'évolution des aides sociales facultatives et légales.....	11
• L'accompagnement des bénéficiaires du Rsa	15
• Soutenir la vie associative	15
Accompagner le vieillissement	16
• Le maintien à domicile	16
• Le portage de repas à domicile	18
• Le service mobilité	19
Accueillir et favoriser le vivre-ensemble	21
• Les demandes de logement déposées au Ccas	21
• La résidence autonomie – la Roseraie	25
• La restauration	26
• L'animation	27

Le CCAS, acteur incontournable de la solidarité de proximité

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal présidé par le Maire de la Commune. Il est l'outil de la politique sociale municipale. Son action et son organisation sont définies dans le Code de l'Action Sociale et des Familles.

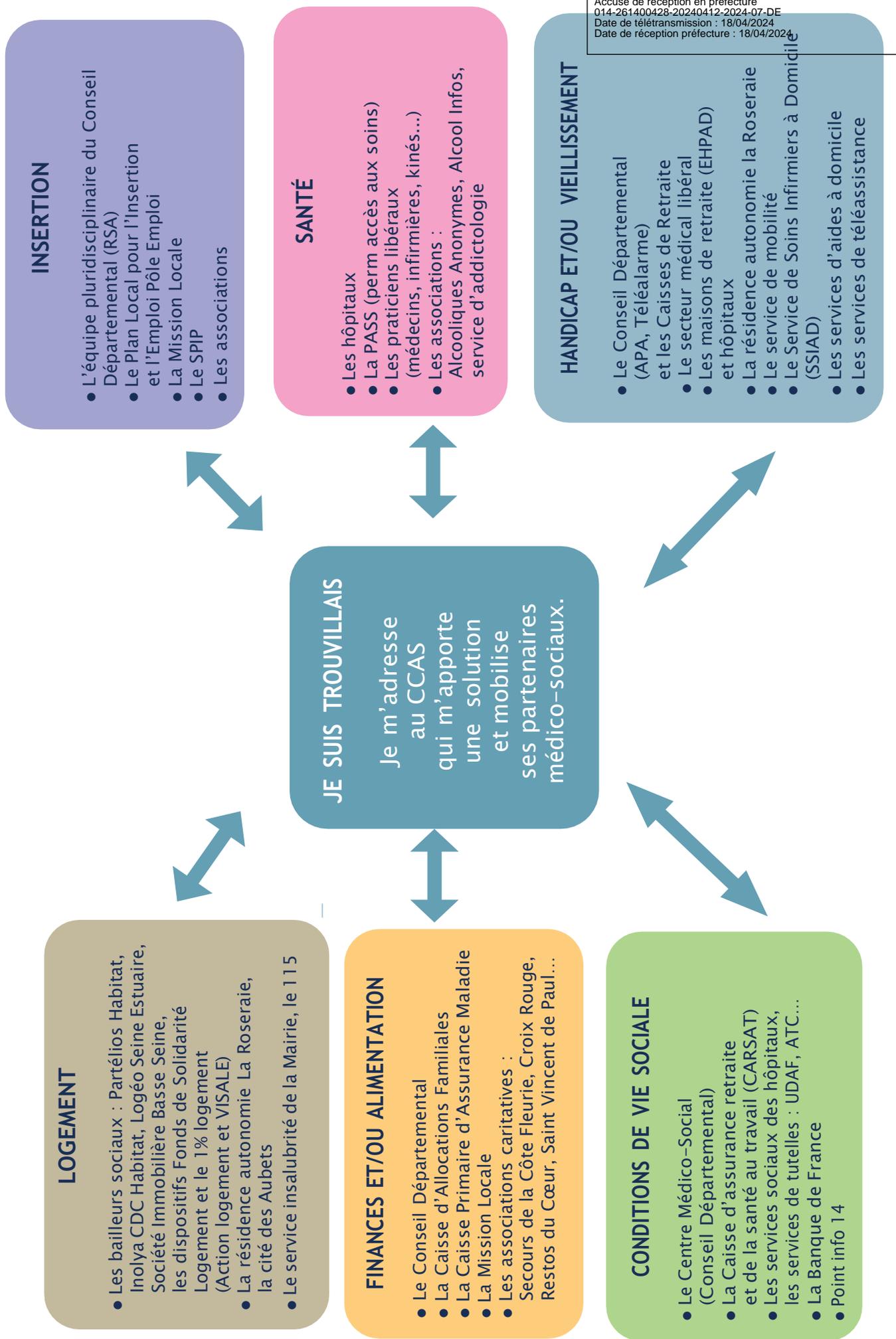
- Il est **dirigé par le Conseil d'Administration** composé de la Présidente, Mme de GAETANO, de la Vice-Présidente, Mme GUILLON, de six autres membres élus au Conseil Municipal et de sept autres membres représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale, nommés par Mme le Maire. Il participe à **l'instruction des demandes d'aide sociale** légale pour l'Etat et le Département
- Il **développe une politique d'action sociale facultative** (accompagnement social, aides alimentaires et financières, gestion d'une résidence autonomie, de services à domicile – aide à domicile, portage de repas, téléassistance, aide au transport -, accompagnement au logement, gestion d'une crèche halte-garderie).
- Il **anime une action générale de prévention et de développement social** dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées

Mise en place de la politique sociale développée par la municipalité. Elle s'articule autour de plusieurs axes :



- **Soutenir les publics en situation de fragilité**
- **Accompagner le vieillissement**
- **Développer le lien social entre habitants**
- **Accueillir et favoriser le vivre-ensemble**

Schéma de l'action sociale



Ressources humaines du CCAS

Au 01/04/2023, le CCAS de Trouville compte 26 agents :

5 services dont 4 à destination directe du public :

- **Service aux personnes âgées et handicapées :**
 - 3 administratifs.
 - 26 agents aides à domicile durant l'année dont 11 titulaires (2 agents sont en longue maladie.
 - 1 agent au service mobilité

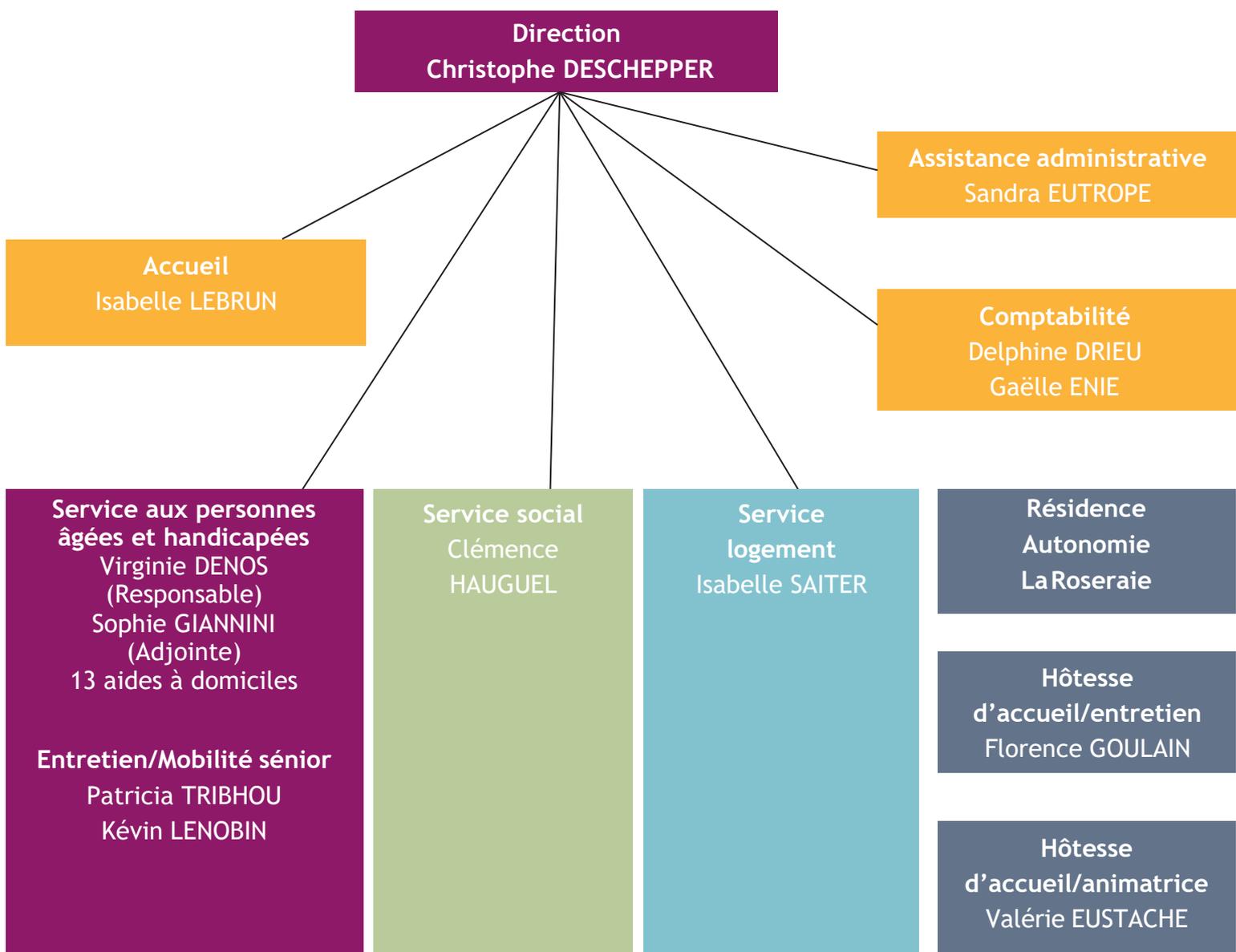
- **Service de la résidence autonomie « la roseraie :**
 - 2 agents dont 1 animatrice :

- **Service accompagnement social (2 agents avec l'accueil)**
 - 2 agents avec l'accueil :

- **Service logement**
 - 1 agent

- **Service administratif :**
 - 1 agent à la direction
 - 2 agents en comptabilité
 - 1 agent au secrétariat

Organigramme

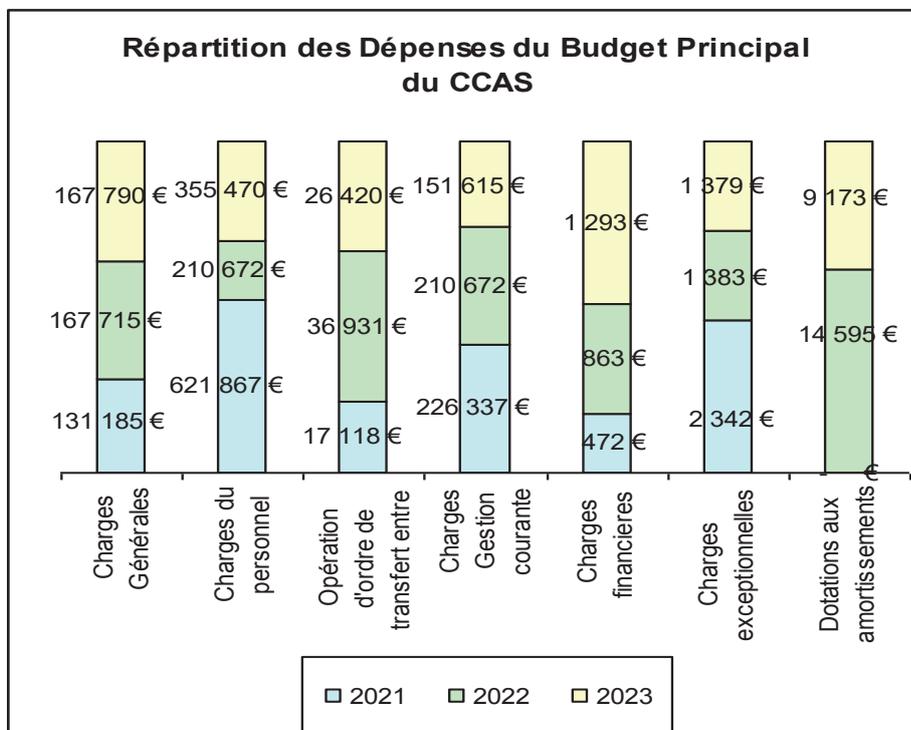


Les données budgétaires

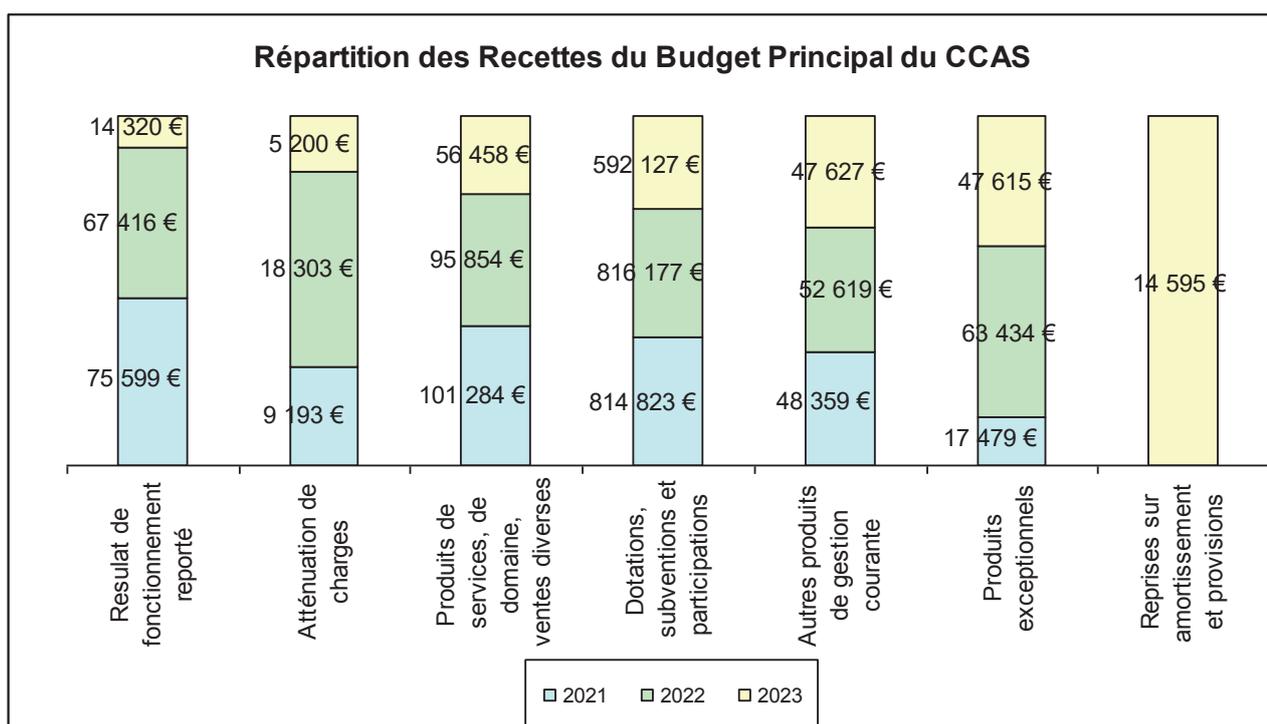


Budget principal annuel

5 299 € d'investissement
713 142 € de fonctionnement



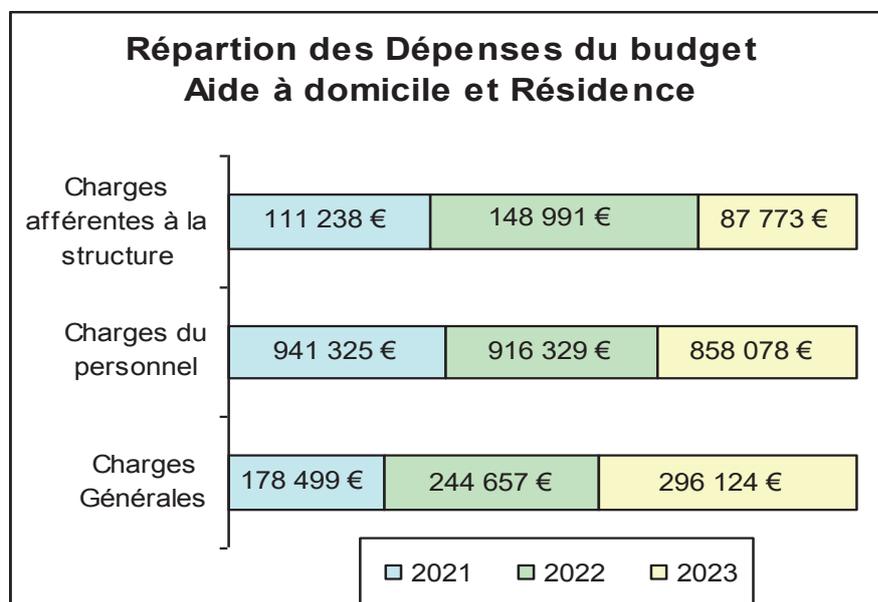
En 2023, une subvention communale de **588 000 €** soit 82.25% du budget principal total.
 En 2022 la subvention était de 676 000€ soit une baisse de 13%.



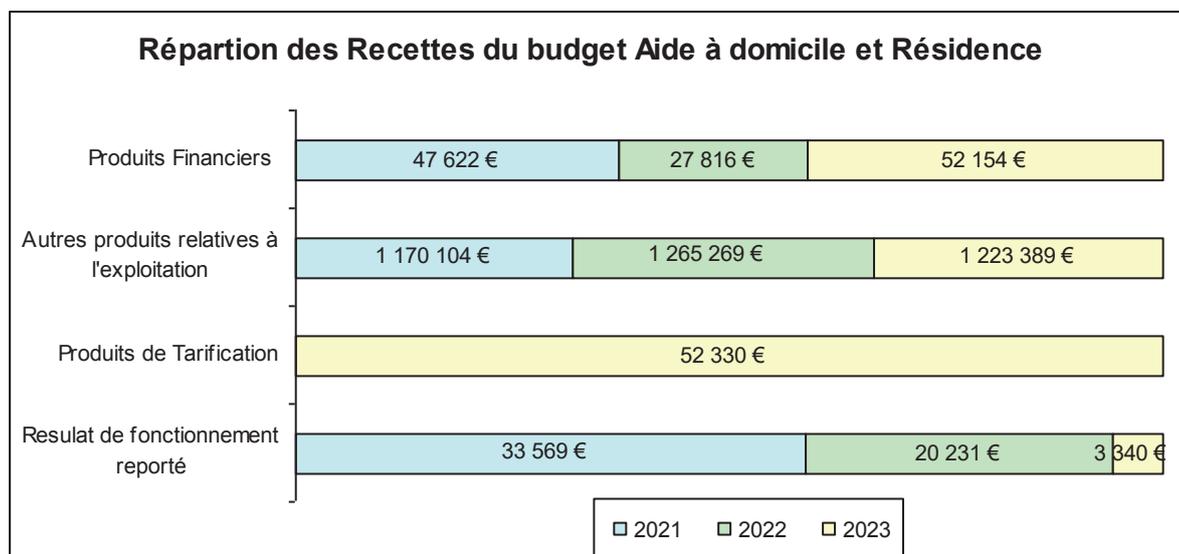


Budget annexe d'aide à domicile et résidence annuel

45 666 € d'investissement
 1 241 975 € de fonctionnement



Une subvention communale de **255 000 €** soit 20.53 % du budget annexe total.
 En 2022 la subvention était de 273 000€ soit une baisse de 6.59%.



L'accueil

En 2023, l'accueil physique a compté **4 608 personnes accueillies** soit une augmentation de 5,83 % en partie liée à l'ouverture du service mobilité depuis septembre 2023 (4 025 en 2022).

L'accueil téléphonique a compté **12 201 appels** (en 2022 : 10 126 appels) soit une augmentation de 20,75 %. Cela représente en moyenne 45 appels jour.



254 passages enregistrés pour la vente de cartes de mobilité entre le 01/09/2023 et le 31/12/2023 soit une recette de 5 080 €.



Proposer une domiciliation

Le CCAS propose aux habitants qui n'ont pas de domicile stable d'être domiciliés à l'adresse du CCAS. La domiciliation permet d'avoir un justificatif de domicile et une adresse pour recevoir du courrier.

Ce dispositif permet également d'accéder à des droits et prestations.

17 personnes domiciliées et suivies sur 2023 :

- soit 9 hommes majeurs sans enfant,
- soit 4 femmes majeurs sans enfant à charge,
- soit 1 couple avec 2 enfants (gens du voyage).

Au 31 décembre 2023, le nombre de domiciliés est passé à 14 personnes :

- soit 8 premières demandes conclues par une élection de domicile
- soit 6 renouvellements de demande élection de domicile

1 relogement dans le secteur social sur la commune.

2 refus de domiciliation.

L'activité courrier représente un nombre de 520 passages sur 2023.

Nous prévoyons courant 2024, la mise en place d'un logiciel de domiciliation DOMIFA, qui est un logiciel en lien avec la préfecture, pour une simplification de la gestion des suivis des courriers et statistiques.

Soutenir les publics en situation de fragilité

L'accompagnement est au cœur des missions du CCAS. Pour cela, la conseillère en économie sociale familiale (CESF) propose un accompagnement pour tous les Trouvillais, confrontés à des difficultés d'ordre sociales et/ou professionnelles.

L'intervention qui est proposée a pour objectif de développer une méthode participative avec la personne pour la conduire à améliorer sa situation. Les fonctions de la CESF sont très variées et ses interventions diversifiées : accueil et orientation du public, gestion budgétaire, aides financières, accès à la santé, aides administratives ...



913 entretiens réalisés

- 4 accompagnements administratifs et/ ou budgets
- 9 Dossiers de surendettement
- 15 dossiers d'aide sociale
- 11 Obligés Alimentaire
(Dont 6 sur la commune de Trouville Sur Mer)
- 15 dossiers d'aide à la Complémentaire Santé Solidaire
- 3 dossiers Fonds de Solidarité Logement (FSL)
- 11 Fonds de Solidarité Energie (FSE)
- 3 Fonds de Solidarité Eau (FSEau)

L'évolution des aides sociales facultatives et légales

L'aide alimentaire permet de gérer l'urgence et de lutter contre la précarité alimentaire. C'est un dispositif attribué aux plus démunis.

L'adhésion des bénéficiaires est réalisée suite à une étude budgétaire avec le foyer. Elle est souvent la première démarche d'inclusion sociale permettant un accompagnement vers l'insertion et l'autonomie.

Les aides attribuées en commission

Le CCAS étudie également des demandes d'aides financières individuelles lors de ses commissions permanentes.

Il s'agit d'aides qui ne figurent pas dans le règlement d'attribution des aides facultatives. Les demandes d'aides sont instruites et présentées par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale du CCAS. La commission d'aide sociale analyse les dossiers et valide les attributions.

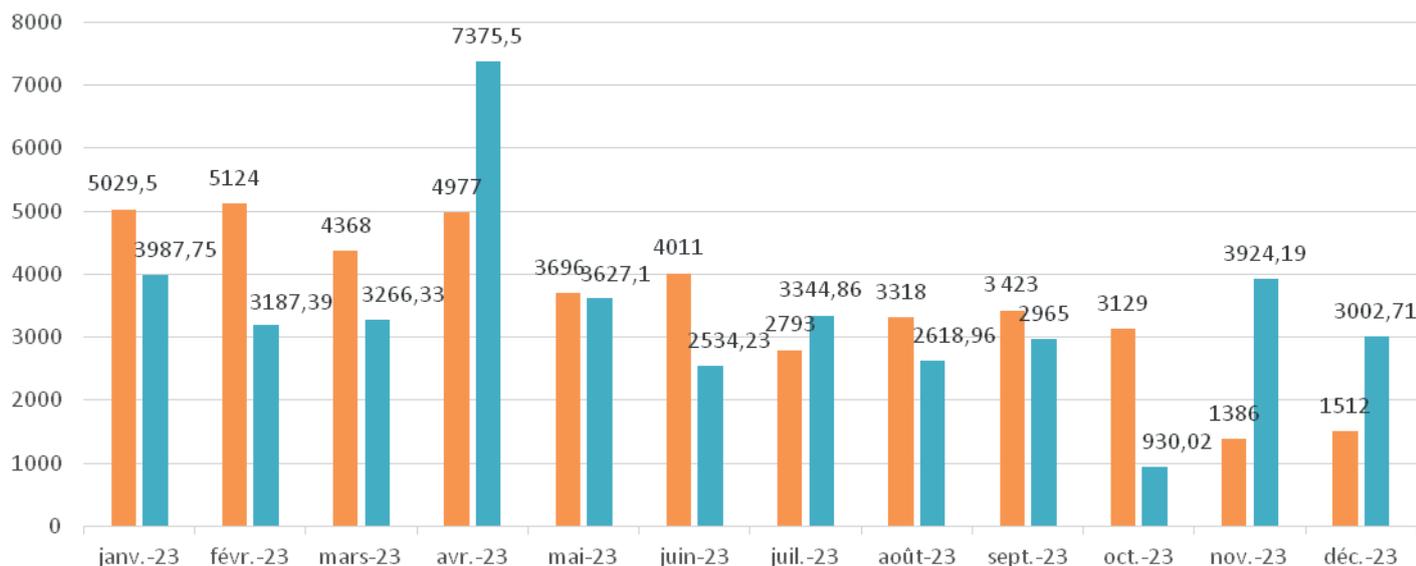
458 dossiers instruits

- 439 accords
- 19 refus

- 900 dons
 - 42766 € d'aides alimentaire sous forme de tickets service
 - 4764 € d'aides financières

- 3 aides remboursables

Aides facultatives accordées sur l'année 2023



	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23
■ Aide alimentaire	5029,5	5124	4368	4977	3696	4011	2793	3318	3423	3129	1386	1512
■ Autres dépenses	3987,75	3187,39	3266,33	7375,5	3627,1	2534,23	3344,86	2618,96	2965	930,02	3924,19	3002,71

■ Aide alimentaire ■ Autres dépenses

83530 € accordées (74196 € en 2022)



1150 € d'aides accordées pour des frais liés à la mobilité
650 € Aide au permis
500 € frais de réparation garage



11600 € accordés aux étudiants pour les soutenir dans leurs études supérieures (soit 13 étudiants aidés)



13 663,84 € pour le logement (Energie, loyer, ...)

- 8179,08 € d'aide au loyer
- 2724 € d'aide aux factures d'énergies
- 2760,76 € d'aide aux factures d'eau



1 012,98 € pour des factures de cantine



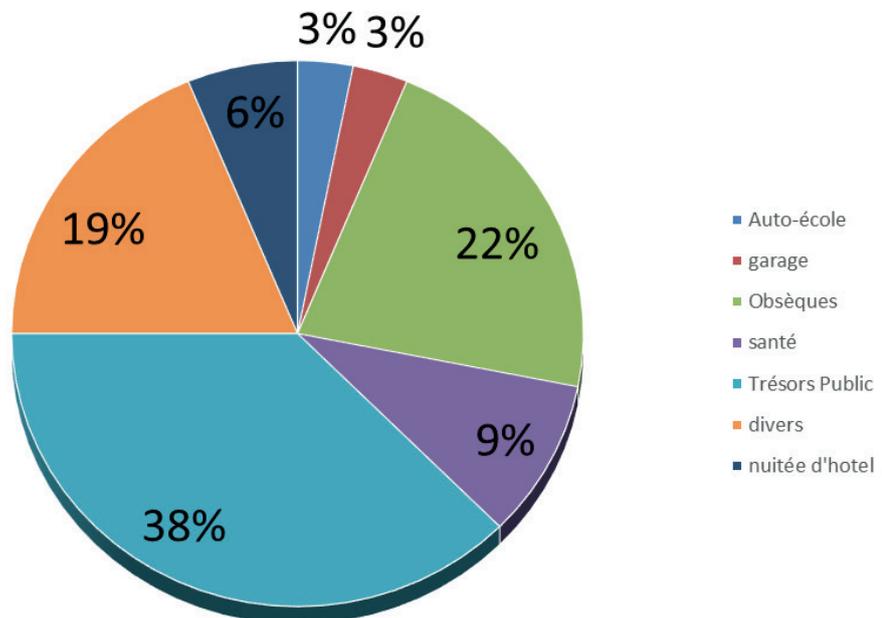
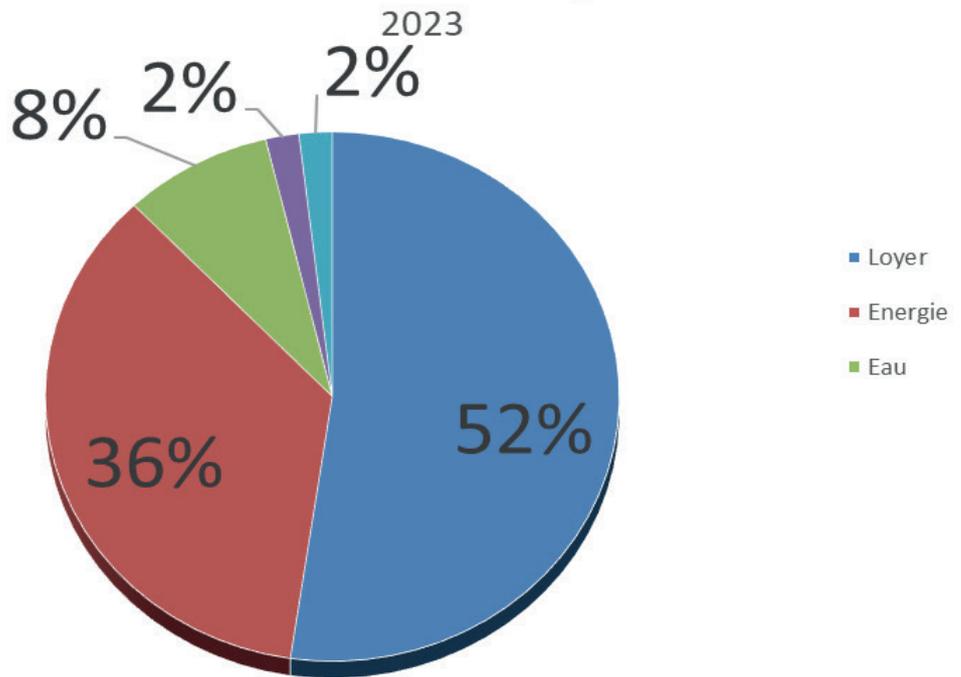
1 498,73 € pour des frais de santé et participation mutuelle



10 123,75 € frais d'obsèques

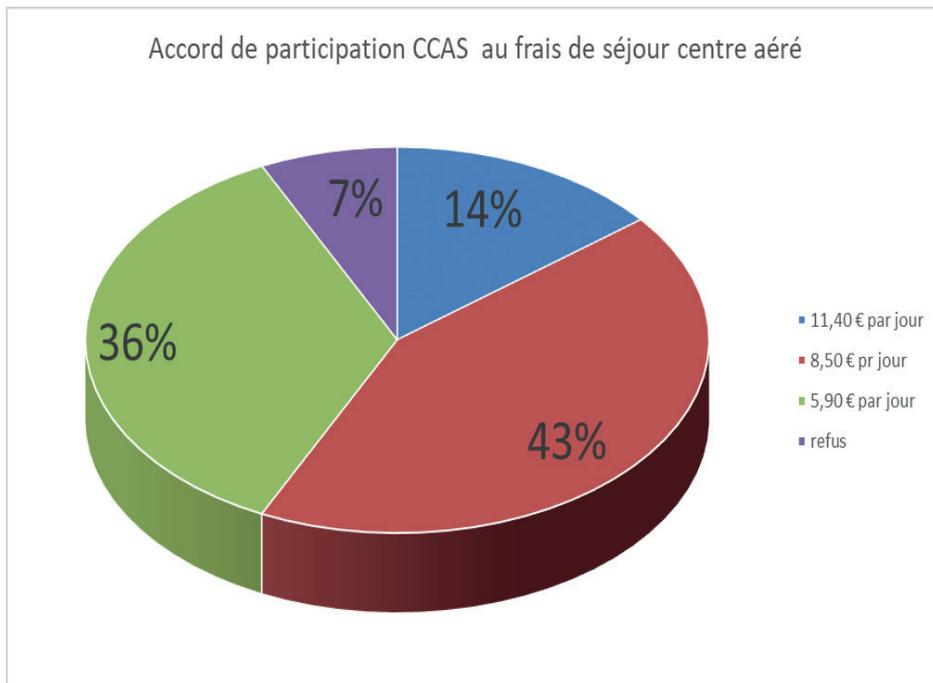
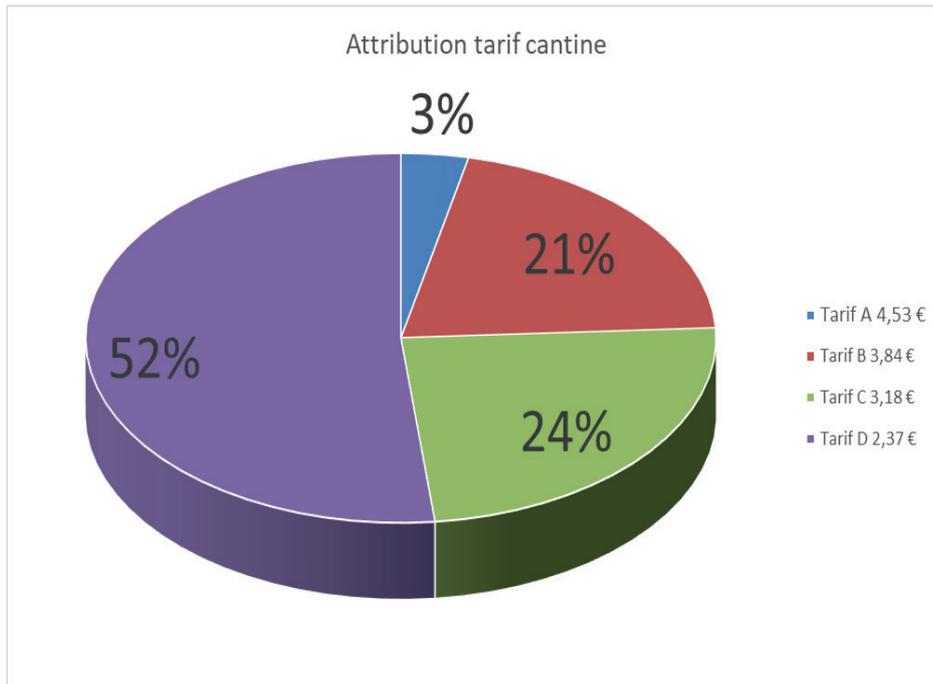
- 5322,12 € en soutien aux familles
- 4801,63 € indigents sur la commune

Aides facultatives accordées sur les charges courantes l'année



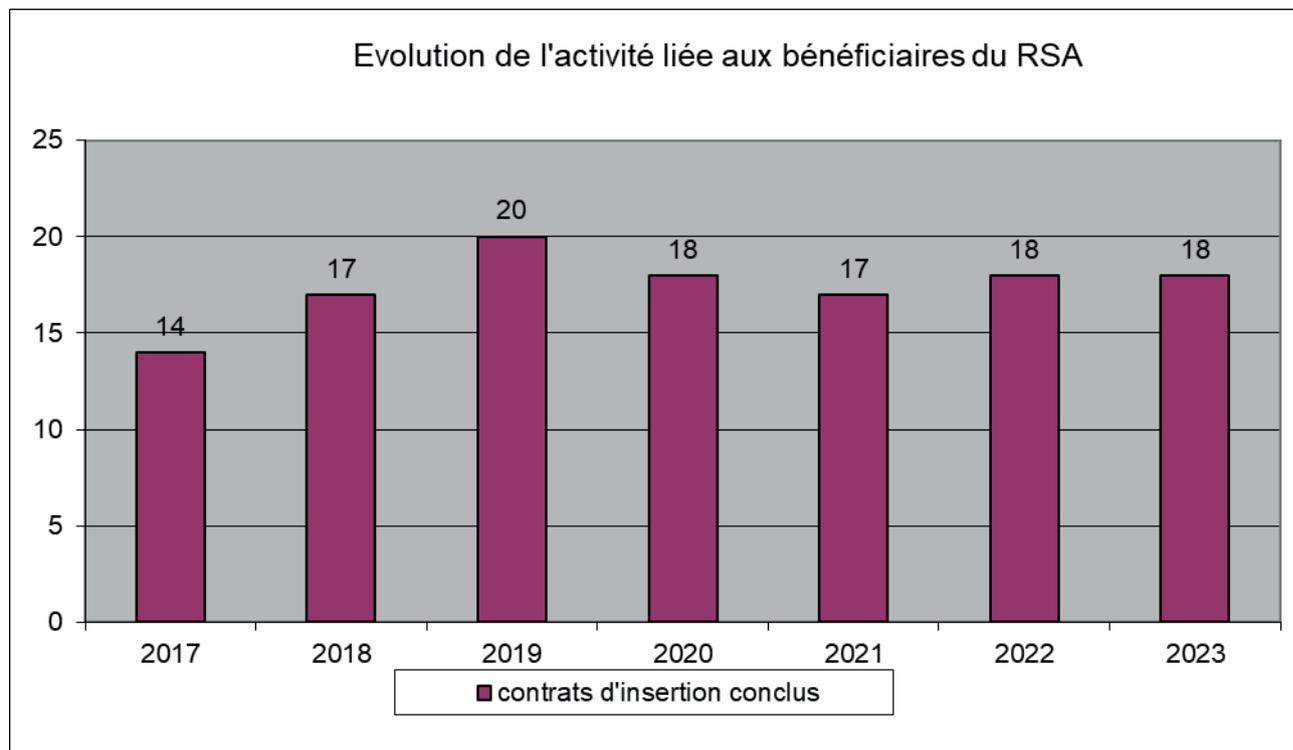
La CESF accueille les familles pour l'octroi d'aides communales allouées à partir du quotient familial CCAS. Celui-ci est variable selon la composition familiale ainsi que le niveau de ressource. Ainsi les familles peuvent bénéficier d'un tarif cantine allant de niveau A (4,53 €) au niveau D (2,37 €) selon leur situation. 29 familles trouvillaises ont pu en bénéficier.

Il en est de même pour les participations au séjour centre aéré où trois niveaux de participation sont possibles. Pouvant aller de 5,90 € par jour à 11,40€ par jour. 13 familles trouvillaises ont pu bénéficier de cette réduction contre une seule qui a fait l'objet d'un refus.



L'accompagnement des bénéficiaires du Rsa

Le CCAS a signé une convention avec le Département pour accompagner sur le plan social et la santé 20 personnes bénéficiaires du RSA. Le CCAS instruit désormais à la marge les demandes de RSA car la plupart sont faites directement par les usagers sur le site internet de la CAF ou auprès du point info 14.



Soutenir la vie associative

Le CCAS fait le choix chaque année de soutenir financièrement les actions de différentes associations qui œuvrent dans le champ de la solidarité, qu'elles soient ou non de Trouville sur Mer.



22 800€ € versés aux associations

12 associations financées

Accompagner le vieillissement

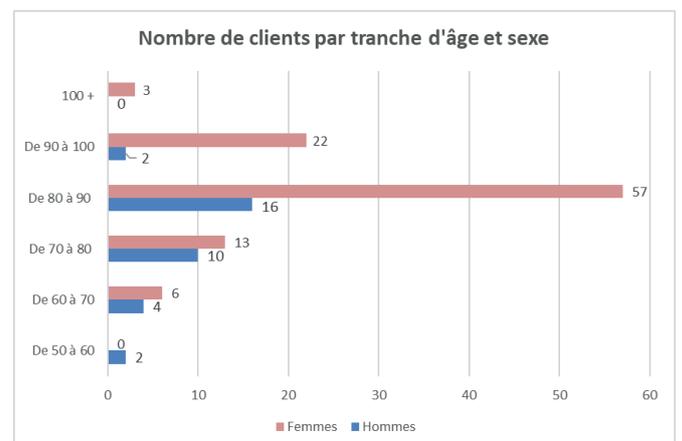
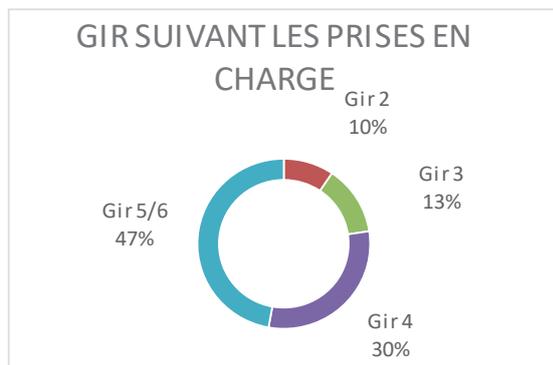
Le maintien à domicile

Le service intervient 7 jours sur 7 sur la commune de Trouville-sur-Mer.

Les missions :



❖ Typologie des personnes aidées :



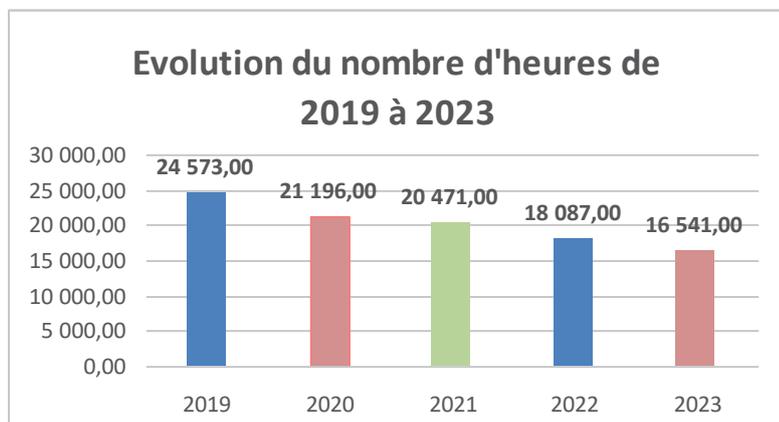
En 2023, le service est intervenu auprès de 135 personnes, ce qui représente 16 541 heures et 20 673 interventions.

La majorité des clients sont des femmes âgées de 80 à 90 ans. Les personnes sollicitent le service de plus en plus tard avec des prises en charge complexes. Les clients en Gir (groupe iso-ressources) 4 à 2 sont de plus en plus nombreux.

❖ Activité globale



16 541 heures d'aide à domicile en mode prestataire ont été réalisées en 2023. Personnel d'intervention : **21.57 ETP** dont **14.08 ETP¹ auxiliaires de vie sociale**.



L'activité du service continue de baisser de - 8.54 % par rapport à 2022. Nous pouvons remarquer qu'en l'espace de 5 ans, nous avons une baisse de l'activité considérable qui représente -32.68 %. Le secteur du domicile, après des années d'alerte, ne peut plus exercer correctement sa mission par

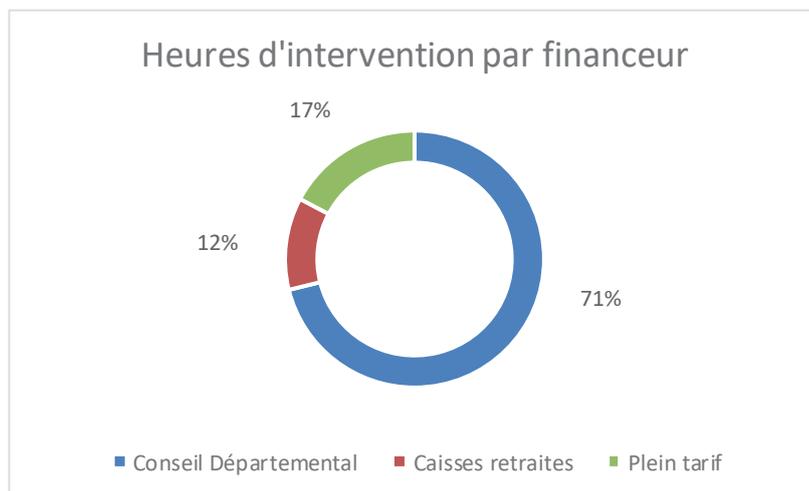
manque cruelle de personnel d'intervention. Nous sommes conduits à refuser depuis 2 ans des prestations du fait du sous-effectif chronique et le phénomène s'aggrave d'année en année. Le turn-over reste très élevé.

La première cause de non attractivité du secteur demeure les contraintes d'organisation (travail le week-end, le soir, ...).

1. Equivalent temps plein.

Malgré cette baisse d'activité, le financement du Conseil départemental (Aide Personnalisée à l'Autonomie, Prestation Compensatrice du Handicap, aide-ménagère) et notamment l'APA représente en proportion 71.14% de l'activité totale.

56 bénéficiaires de l'aide à domicile relèvent d'un financement du Conseil Départemental en 2023.



La tarif horaire 2023 fixé par le Conseil départemental du Calvados est de 23€.



Le portage de repas à domicile



PORTAGE DE
(REPAS)
A DOMICILE

Depuis le 1^{er} avril 2023, un nouveau dispositif de portage de repas a été mis en place suite à la fermeture du restaurant de la Roseraie.

Ce service de livraison de repas à domicile est un service d'aide à la personne, organisé par le CCAS et le groupe La Poste qui assure la livraison, associé à la société Saveurs Traiteur qui produit les repas.

Il est destiné aux personnes âgées nécessitant une aide aux repas, qu'elle soit ponctuelle ou régulière. Le service fonctionne 5j/7j du lundi au vendredi, les repas pour le week-end sont livrés le vendredi.

Les repas livrés pour le portage sont composés de :

- Un potage
- Une entrée
- Un plat
- Un fromage
- Un dessert.

Le groupe la Poste facture la prestation au CCAS sur la base de 10.70 € par repas.

Une tarification sociale en fonction des revenus est appliquée :

Le tarif est calculé suivant les ressources mensuelles :

De moins de 965 €	tarif 1	7.85 €
De 966 € à 1532 €	tarif 2	9.20 €
De 1533 € à 2717 €	tarif 3	10.35 €
Au-delà de 2717€	tarif 4	11.50 €

Depuis le 1^{er} avril 2023, 8 203 repas ont été livrés et 52 clients sont inscrits.

Le service mobilité

Depuis le 1^{er} septembre 2023, Le C.C.A.S a repris le service mobilité. Le service de transport du CCAS est un service qui a vocation de faciliter les transports des personnes âgées ou handicapées qui ne peuvent, pour des raisons de mobilité, accéder aux réseaux de transports publics.

Ce dispositif favorise l'autonomie de la personne et contribue au maintien des liens sociaux. Il ne s'agit pas d'un transport individuel. Plusieurs personnes ne se connaissant pas peuvent être transportées simultanément dans le même véhicule pour des destinations et des motifs de trajet différents.

Le CCAS gère les appels téléphoniques pour la prise de rendez-vous et la planification.



7411Km parcourus depuis le 1^{er} septembre 2023
144 inscriptions effectuées.

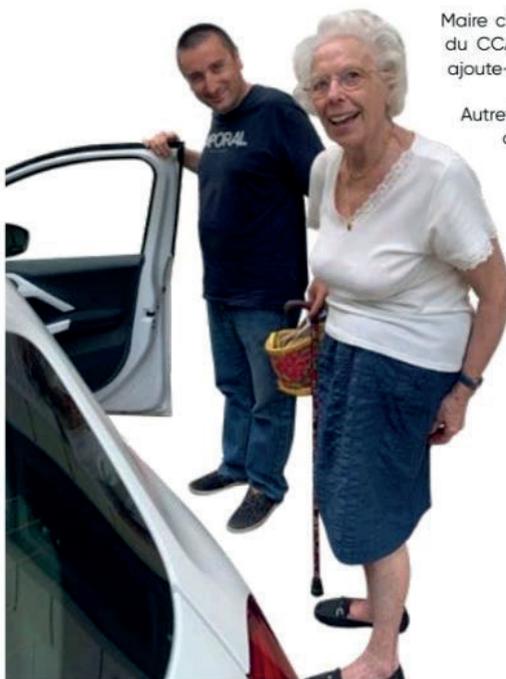
Article de la Mouette n°9 – Automne 2023

ALLÔ MOBILITÉ !

14h30 ce mardi sur les hauteurs de la rue d'Aguesseau, Franck, la soixantaine, descend de la petite berline blanche, frappée du logo Trouville-sur-Mer. Il n'oublie pas sa canne et le cabas qu'il vient de remplir au Monoprix.

Salutations, larges sourires, Kevin, le chauffeur, repart aussitôt en centre-ville. 8 minutes plus tard, il se présente au RV suivant. Là aussi, large sourire, Claudette est une habituée des petits parcours accompagnés. Ce matin, c'était RV chez le médecin, cet après-midi, direction la pédicure, quai Kennedy. Malicieuse, celle qui s'est longtemps occupée de l'Eglise Notre Dame de Bonsecours, nous glisse qu'elle a déjà réservé pour aller chez le coiffeur dans deux jours. « Ça rend bien service ! », dit-elle en sortant de la voiture, sa petite carte de transport à la main. Kevin repassera la chercher dans une heure. Entre-temps, il aura fait un « saut » à Deauville pour récupérer un autre « client » Trouvillais.

Victime d'un AVC, Franck ne se sent plus en sécurité au volant, sans ce service, « je serais bien embêté », admet-il. C'est globalement, le sentiment des personnes qui font appel à notre service, explique Martine Guillon, l'adjointe au



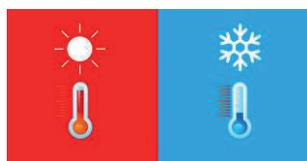
Maire chargée des Affaires Sociales et vice-présidente du CCAS. « On réfléchit à développer le dispositif », ajoute-elle.

Autrefois assuré par une société, ce service - ô combien apprécié - est aujourd'hui géré en direct par la Mairie. Il est ouvert à tous les Trouvillais de plus de 60 ans, inscrits auprès du CCAS. Kevin qui autrefois assurait la livraison des plateaux repas aux aînés assure ce service tous les jours de la semaine, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Chaque trajet (de moins de 6 km) est facturé 2€, payable avec une carte de 10 trajets à retirer au CCAS.

Pour tous renseignements : 06 80 93 94 17



Le plan d'alerte et d'urgence Départemental



La loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées prévoit la mise en place d'un plan d'alerte et d'urgence menée conjointement par le préfet du département et le président du conseil départemental à destination des personnes âgées et des personnes handicapées isolées résidant à leur domicile, il permet notamment de favoriser une intervention ciblée des services sociaux et sanitaires en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, crises sanitaires).

Dans ce cadre, le Maire est tenu d'instituer un registre de recensement des personnes vulnérables et isolées qui en font la demande.

Il doit ainsi :

- Informé par tous les moyens ses administrés de son existence et de sa finalité,
- Collecter les demandes d'inscription,
- Assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité des données,
- Communiquer le registre au Préfet, à sa demande, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Le CCAS a envoyé 1483 courriers de sensibilisation à destination des Trouvillais âgés de plus de 67 ans. Des articles dans la Mouette sont publiés en amont de chaque veille saisonnière. Sur les 1483 courriers envoyés nous avons eu 175 retours.

Accueillir et favoriser le vivre-ensemble

Les demandes de logement

Le CCAS accueille, enregistre et met à jour les demandes de logements sociaux sur le fichier départemental des demandeurs de logement par le biais de l'application IMHOWEB. Il propose des candidats respectant les critères et prépare les commissions d'attribution en partenariat avec les bailleurs sociaux. Les sollicitations au service logement sont toujours plus importantes d'année en année.

Le service logement peut solliciter la commission DALO (droit au logement opposable) :

- Soit lorsque la demande de logement dépasse un délai anormalement long (fixé à 24 mois pour Trouville sur Mer)
- Soit lorsque le demandeur est en situation d'urgence (logement insalubre, logement suroccupé, violences conjugales...)

A réception de la demande la commission de médiation doit rendre sa décision dans un délai de trois mois.

Une proposition de logement adaptée doit être faite au demandeur dans les trois mois qui suivent.

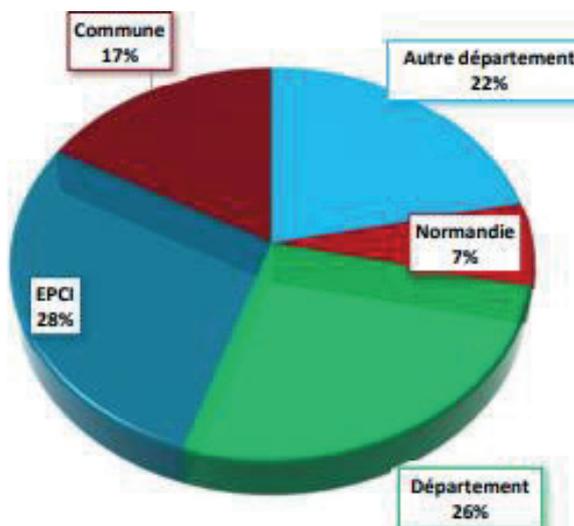
En 2023, 1339 demandes de logement social ont été déposées pour la commune de Trouville sur Mer.



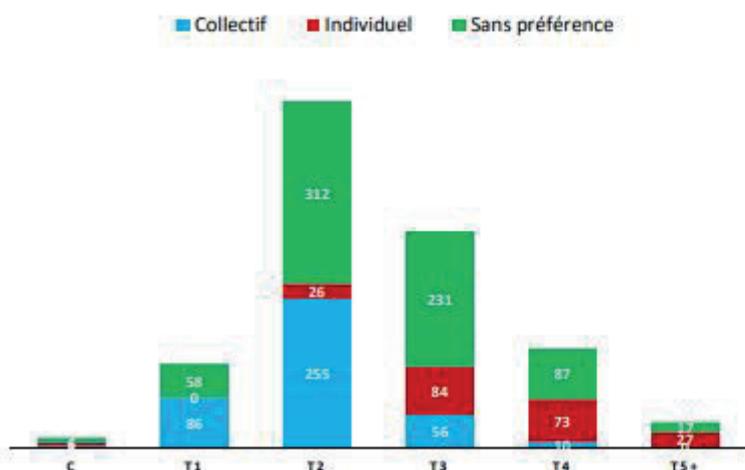
400 demandeurs souhaitent être relogés à Trouville sur mer en choix n°1

Ce nombre est stable en comparaison à 2022 (390 demandes)

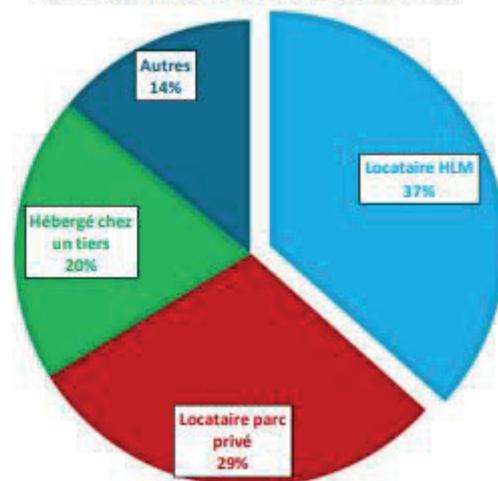
Origine géographique des demandeurs



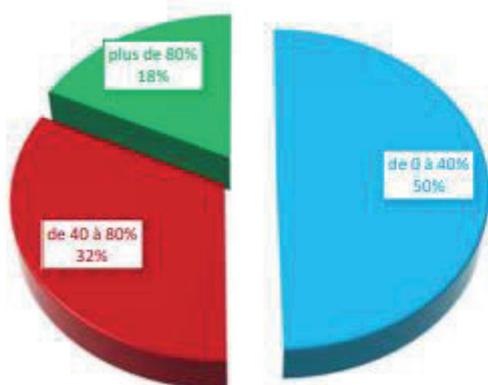
Nombre de demandes par typologie et par catégorie



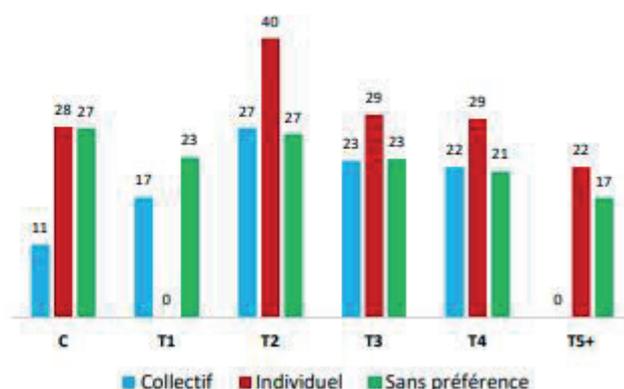
Statut d'occupation du logement actuel



Niveau de revenus par rapport au plafond de ressources



Ancienneté de la demande en mois par typologie et par catégorie



Les attributions

La Commission Logement se réunit lorsque des logements se libèrent afin de procéder aux sélections des candidats proposés aux bailleurs sociaux. Les dossiers sont présentés ensuite en commission d'attribution, décisionnaire du processus d'attribution.

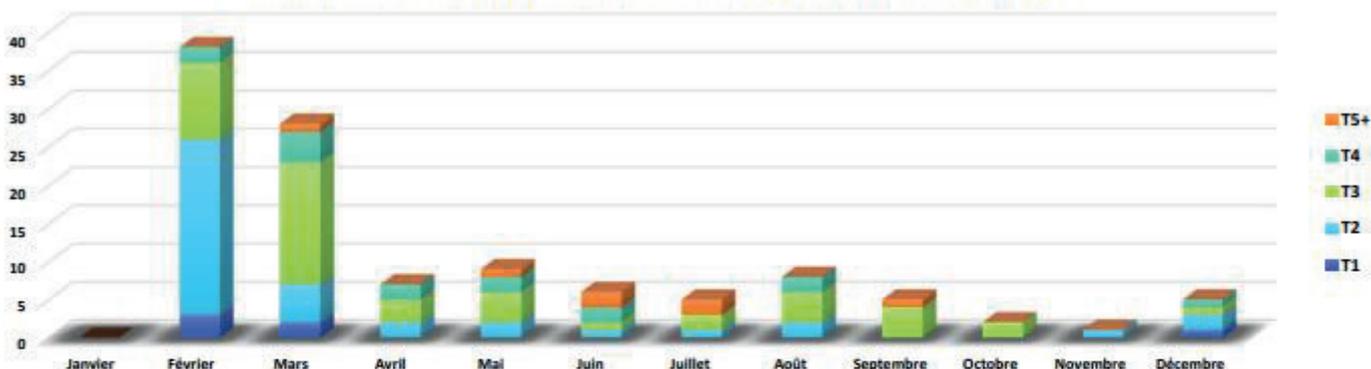


58 logements neufs attribués (quartier Saint Jean)
 114 logements attribués contre 38 en 2022

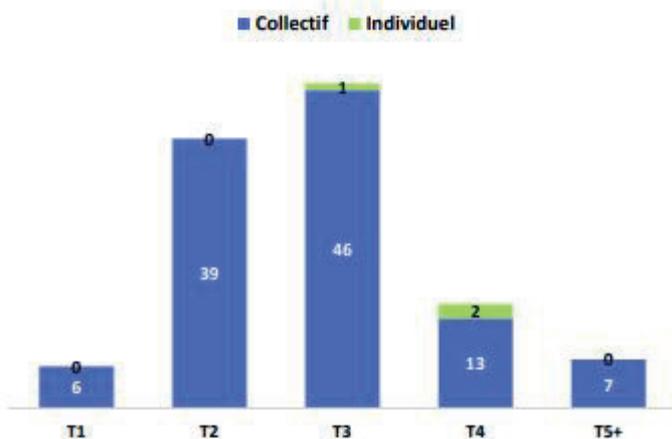
Au premier trimestre 2023, 58 logements neufs ont été attribués rue Saint Jean. Le C.C.A.S. a pu proposer des candidatures pour 12 de ces logements.

Le service logement participe également aux commissions mensuelles de prévention des expulsions (accompagnement des personnes suivies, lien avec les partenaires...) Cette commission est organisée par la Sous-préfecture.

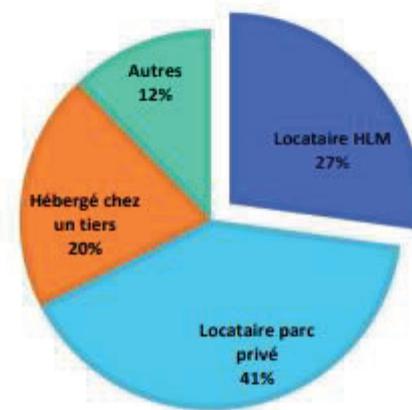
Evolution du nombre d'entrées dans les lieux au cours de l'année 2023



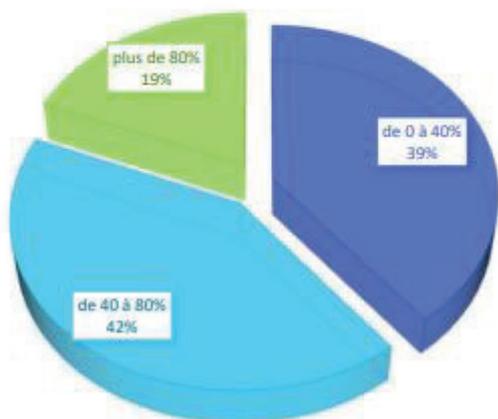
Nombre d'entrées dans les lieux par typologie et par catégorie



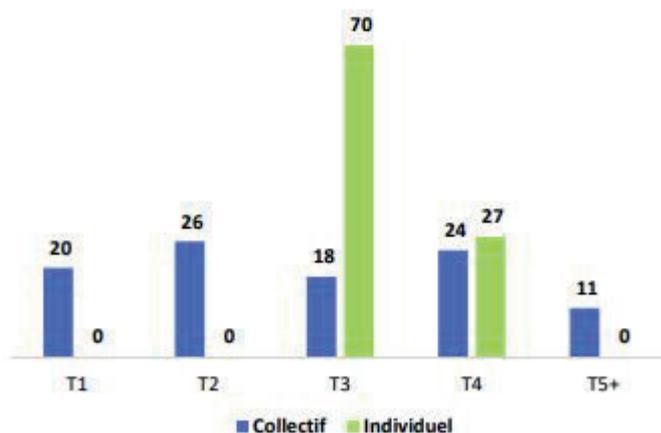
Statut d'occupation avant l'attribution



Niveau de revenus par rapport au plafond de ressources



Ancienneté de la demande en mois au moment de l'entrée dans les lieux



La résidence autonomie – la Roseraie



La résidence autonomie la Roseraie est composée de 61 logements (59 T1 et 2 T2), destinés à l'accueil de personnes de plus de 60 ans autonomes.

Taux d'occupation de la Roseraie : 94%

77% des résidents sont des femmes.

← 9 entrées
→ 11 sorties

Age moyen des résidents : 78 ans

La restauration

Depuis le 1er avril 2023, suite à la cession d'activité du restaurant La Roseraie, un partenariat a été initié entre le CCAS et la résidence services Villa Médicis pour accueillir les séniors trouvillais et notamment les résidents de la résidence autonomie la Roseraie, au sein de son restaurant dans la limite de 30 places.



15 résidents sont inscrits.

Modalité d'inscription : Être domicilié à Trouville sur Mer avec présentation d'un justificatif d'hébergement, être âgée de 60 ans et plus. L'inscription se fait directement auprès de l'hôtesse d'accueil de la résidence autonomie la Roseraie, gérée par le C.C.A.S. Un contrat ainsi que la fiche d'inscription est remis à chaque client.



Le tarif est fixé à 13 € TTC par repas – entrée, plat, fromage, dessert et café

Une tarification sociale est mise en place.

Le tarif est calculé suivant les ressources mensuelles :

De moins de 965 €	tarif 1	7.85 €
De 966 € à 1532 €	tarif 2	9.20 €
De 1533 € à 2717 €	tarif 3	10.35 €
Au-delà de 2717€	tarif 4	11.50 €

L'animation

Le CCAS propose différentes animations pour les seniors, ces animations rythment leur vie, sont source des bienfaits sur la santé des personnes âgées. Elles favorisent aussi l'expression des émotions et leur procurent souvent un sentiment d'apaisement.

Les animations permettent de donner de l'existence au temps et de maintenir la personne dans la réalité.

Les animations comprennent également des actions de préventions et activités physiques qui contribuent au bien-être, l'estime de soi et la qualité de vie permettant ainsi de lutter contre l'isolement social.

En 2023 à la résidence ont eu lieu :

- 12 ateliers dessin/musée Montebello avec Anne
- 8 ateliers lecture avec Carole
- 4 ateliers cinéma à la bibliothèque
- 5 petits déjeuners sur l'actualité
- 4 gouters des anniversaires (regroupement des dates)
- participation à la semaine bleue
- 1 atelier jeux avec la bibliothèque
- 1 atelier de prévention sur les secours avec présence verte
- 1 atelier « éveil des sens »
- 1 visite de l'école des passions
- 1 dépistage dentaire « tok tok doc »
- 2 ateliers pâtisserie
- 51 cours de gym douce avec siel bleu

A l'extérieur de la résidence :

- 1 conférence sur le sommeil à la Maison des Jeunes de Trouville sur mer (MJT)
Suivie de 2 ateliers de sophrologie à la Roseraie
- 1 conférence sur les gestes qui sauvent
Suivie de deux ateliers
- le forum des seniors connectés "Numérisages" au salon des gouverneurs
- mise en place par le biais d'une convention avec la Conférence des Financeurs et Davide Nicotra « bien être combatif » le mardi et jeudi matin à la MJT

- voyage des aînés au château de Carouges (81 inscrits).



- En fin d'année, remise d'un bon d'achat d'une valeur de 25€ auprès de 1483 seniors Trouvillais de plus de 67 ans lors des fêtes de Noël à faire valoir dans tous les commerces trovillais qui ont adhéré à la démarche. En retour, 1123 Trouvillais ont utilisé le bon de Noël soit 28 075€.

- remise d'un panier garni pour les fêtes de fin d'année à 55 personnes âgées bénéficiaires des minima sociaux.







CCAS de Trouville-sur-Mer
17 rue Biesta Monrival - 14360 TROUVILLE-SUR-MER
Tél : 02 31 14 65 50